



Namur CentreVille,

*25 ans de dynamisme
au cœur de Namur !*

Le mot de la Présidente

vision et inspiration

Un cœur de ville est un endroit où battent les aspirations, où se démènent les discussions.

Un cœur de ville retient votre passage, il s'imprègne de vos sentiments, vit de vos expériences, grandit avec vous. C'est un endroit qui vous voit travailler, errer, acheter, rire, pleurer, manger, drinker, vous retrouver, ... Un endroit où chaque vieille pierre ou nouveau matériel a une histoire à écouter et quelque chose à raconter. Un cœur de ville est fait de temps forts et de temps morts, de bruits et de silences. Là une jeune pousse sort de terre, là des amoureux trouvent leur aire. Là des pigeons picorent une vielle croute, là des étudiants se regroupent, ...

Namur CentreVille, pour toutes ces raisons et bien d'autres, est essentielle dans notre ville car elle est la représentation physique du cœur de ville. Namur CentreVille vit aussi de vos expériences, s'enrichit aussi de nos différences. Quand tout bouge et évolue, quand des peurs et des craintes se font entendre, quand des espoirs et des envies résonnent, Namur CentreVille est là pour les entrevoir et les percevoir.

Les défis à venir sont nombreux et les paradigmes de notre ville vont radicalement changer. Comment ne pas en avoir peur ? Comment ne pas s'en inquiéter ? Comment rester indifférent·e ?

Tout comme notre cœur de Ville, Namur CentreVille va devoir littéralement s'ouvrir, se transformer, se renforcer, trouver dans ses entrailles la force nécessaire pour en ressortir plus grande plus belle plus forte plus ouverte plus verte. Namur CentreVille va devoir **écouter, entendre, retranscrire, diffuser, épauler, soutenir, ...**

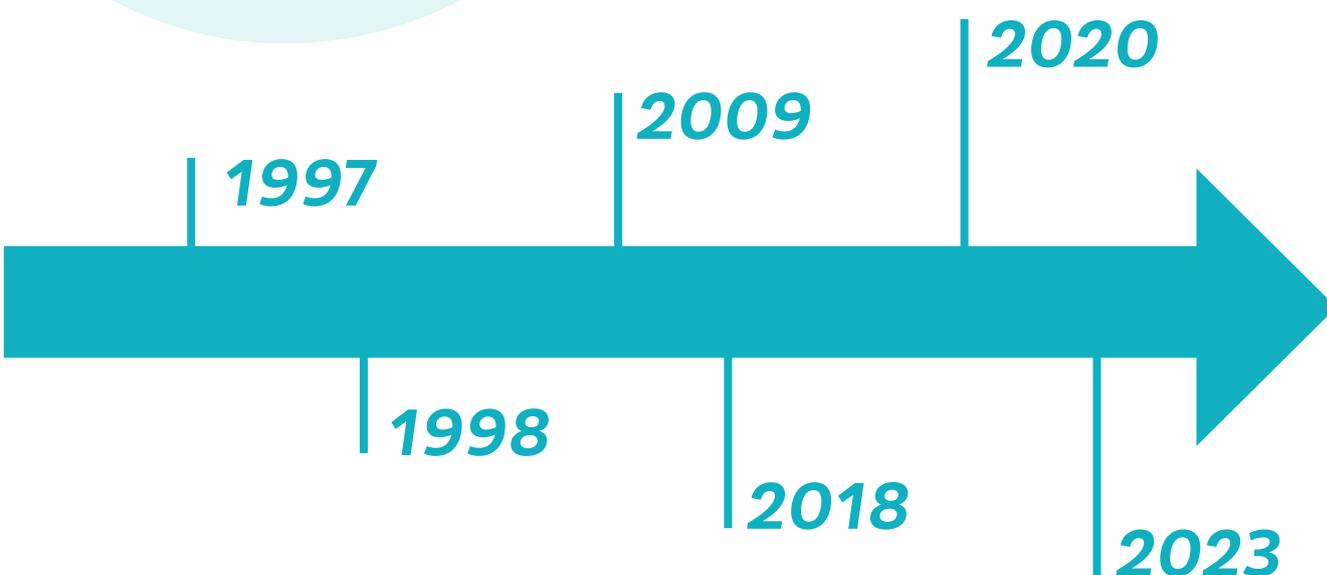
Un cœur de ville ne vit pas seul, Namur CentreVille ne vit pas sans vous.
C'est ensemble que demain se fera.



- Charlotte Bazelaire

*L'avenir est une porte, le passé en est la clé.
Utilisons notre riche histoire pour ouvrir les
portes d'un avenir brillant.*
- Victor Hugo

1 LES MOMENTS CLÉS



1997

NAISSANCE DU DISPOSITIF GESTION CENTRE-VILLE

En 1997, le Gouvernement wallon a décidé de mener des expériences pilotes en dotant 20 (14 actuellement) communes de cellules de gestion du centre-ville¹.

Les gestions de centre-ville en Wallonie ont été créées pour répondre à une série de défis économiques, sociaux et urbains rencontrés par les centres-villes. Voici quelques raisons principales pour lesquelles ces gestions ont été mises en place :

Revitalisation économique : de nombreuses villes wallonnes ont souffert de la désertification commerciale avec la fermeture de commerces de proximité et le déplacement des activités commerciales vers les périphéries. Les gestions de centre-ville visent à revitaliser ces zones en attirant de nouvelles enseignes et en soutenant les commerces existants.

¹ AGW du 04/12/97 sur la gestion des centres-villes

Amélioration de l'attractivité : les centres-villes doivent être attrayants pour les habitants, les visiteurs et les investisseurs. Cela inclut des efforts pour améliorer l'esthétique urbaine, l'entretien des espaces publics et la mise en place d'événements culturels et festifs.

Renforcement de la cohésion Sociale : les centres-villes sont des lieux de rencontre et de socialisation. Les gestions de centre-ville œuvrent pour créer des espaces conviviaux et renforcer le lien social en organisant des activités et en favorisant l'interaction entre les utilisateurs.

Mobilité/accessibilité : pour encourager les gens à fréquenter le centre-ville, il est essentiel d'informer et de proposer des alternatives de mobilité.

Compétitivité avec d'autres centres commerciaux : les centres commerciaux en périphérie attirent une grande partie des consommateurs. Les gestions de centre-ville cherchent à rendre le centre plus compétitif en offrant une expérience unique, souvent liée à l'histoire et à l'identité de la ville.

Soutien aux commerçants : les gestionnaires de centre-ville offrent des services de soutien aux commerçants, comme des initiatives pour augmenter la visibilité et l'attractivité des commerces locaux.

Dynamisation de la vie Locale : en organisant des événements, des marchés et des animations, les gestions de centre-ville cherchent à dynamiser la vie locale, attirer les visiteurs et encourager les résidents à passer du temps dans le centre-ville.

Créées sous forme d'ASBL, elles ont pour objet la dynamisation, la promotion et le développement durable des centres-villes. Leur action s'adresse par conséquent à l'ensemble des utilisateurs et utilisatrices du centre-ville, à savoir, les commerçant·e·s, les chaland·e·s, les habitant·e·s, les étudiant·e·s, les travailleurs et les travailleuses, les touristes,... et ce, qu'ils et elles soient jeunes ou âgé·e·s, femmes ou hommes, porteurs ou porteuses -ou non- d'un handicap, etc. Les actions menées visent donc à améliorer le cadre de vie de ces utilisateurs et utilisatrices en centre-ville.

Leur structure s'appuie sur un·e gestionnaire de centre-ville, des agent·e·s administratifs, des stewards urbains et des ouvriers urbains. Dans ce cadre, la Région prend en charge une partie des frais de personnel des cellules de gestion de centre-ville via les aides APE, PTP et CPE.

1998
1998

LANCEMENT DE G.A.U. (GESTION DE L'ANIMATION URBAINE)

L'Association GAU (initialement **Gestion de l'Animation urbaine**) a été créée en **novembre 1998**² avec pour objet principal :

« la préparation et l'exécution, en tout ou en partie, de toutes actions tendant à la dynamisation du centre-ville et, ponctuellement des noyaux d'appui urbains et quartiers commerçants. Elle peut accomplir tout acte se rapportant directement ou indirectement à son objet. Ses missions sont, selon

les cas, menées en coordination avec tous les services administratifs et tous les acteurs travaillant à la promotion de la ville (Bureau Economique de la Province de Namur, Union des Classes Moyennes, Namur Europe Wallonie, Association des Commerçants de Namur, Chambre de Commerce et de l'Industrie de la Province de Namur, Centre Culturel Régional, Transports en Commun, Infor Jeunes, Facultés Notre Dame de la Paix, propriétaires, privés... [...]) Elle peut notamment louer et/ou acquérir tous meubles ou immeubles généralement quelconques dans le respect du prescrit de l'article 15 de la loi du 27 juin 1921, créer et gérer des activités de service rentrant dans le cadre de ses objectifs³ ».

La Ville, l'Association des Commerçants, l'UCM et l'ASBL NEW ont donc décidé d'unir leurs efforts et de s'associer à la mise sur pied d'un programme de gestion du centre-ville en collaboration avec la Région Wallonne. Comme d'autres villes wallonnes, Namur dispose aujourd'hui d'une association réunissant des acteurs publics et privés dont le souci sera d'augmenter l'envie d'utiliser le centre-ville en tant que résidents, clients, commerçants, touristes, etc.

« L'association n'est pas là pour imposer des solutions, mais bien pour aider à la mise en place des solutions issues des choix des divers acteurs. Les animatrices seront les interlocutrices directes des commerçants, des clients et des résidents. Elles auront également pour tâche la collecte de données sur le centre-ville (inventaire des commerces, des vitrines vides, des graffitis, état des lieux...). Elles contribueront ainsi à l'amélioration de la capacité d'intervention des services communaux et de la qualité du service fourni au citoyen en étant le relais des demandes exprimées. Enfin, elles seront une source de renseignements pour les utilisateurs du centre-ville (de type commercial, culturel, géographique, institutionnel ou sportif) » Extrait Namur magazine (décembre 1998)



L'AG du 30 mars 2001 a modifié son appellation en **Groupement des Acteurs Urbains** et celle du 23 décembre 2004 a ajouté la notion de **promotion touristique** dans l'objet de l'association.

2009
2009

ÉVOLUTION DU PROJET « GESTION DE CENTRE-VILLE » – clarification du rôle de GAU



À la suite d'un audit commandité par le Ministre Marcourt, un nouveau cadre légal a été adopté le 3 avril 2009 par le Parlement wallon⁴.

La volonté de la Région était de pérenniser le modèle et de faire de la gestion centre-ville un acteur reconnu, un point de contact où acteurs privés et publics collaborent à la réhabilitation des centres via une stratégie ciblée et équilibrée. Le décret professionnalise également les différentes fonctions au sein de la structure (gestionnaire de centre-ville, assistant(s), stewards urbains, ouvriers urbains).

Le texte définit une série de concepts et son accent est mis sur la **notion de partenariat public-privé**.

³ Ibid

⁴ Décret relatif à l'agrément et à l'octroi de subventions à des associations de gestion de centre-ville – MB du 30/04/09

Le Conseil d'administration de GAU, réuni le 20 août 2009, a confirmé sa volonté de s'inscrire dans le cadre du nouveau décret.

Ce décret nous a contraints à adapter nos statuts, à redéfinir une description de fonction du personnel, à adapter les contrats de travail du personnel, à adapter le ROI de GAU, et à adopter une convention de collaboration entre la Ville et GAU⁵.

En précisant le statut des personnes dirigeantes de l'association, le décret supprime toute ambiguïté entre l'Association des Commerçants et la gestion de centre-ville et clarifie le rôle de la gestion de centre-ville GAU Namur.

La gestion de centre-ville a été créée pour doter les cœurs de ville d'un organe représentatif de l'ensemble de ses acteurs et pour pouvoir parler d'une seule et même voix. Elle constitue ainsi une interface entre tous les acteurs et actrices du centre-ville (autorités, entrepreneurs et entrepreneuses, usagers et usagères, etc.) sous forme d'un partenariat public-privé qui fait ainsi office de catalyseur, de coordinateur et d'incitant.

Suite à l'écriture d'un plan stratégique portant les intérêts du centre-ville, la gestion de centre-ville développe la vision commune des acteurs autour d'un plan d'actions pragmatiques qu'elle met ensuite en place grâce à son équipe dédiée composée de stewards, ouvriers urbains et chargé.e.s de projets.

Ses missions sont les suivantes :

1. Élaborer et soumettre pour approbation au Gouvernement, selon la procédure qu'il détermine, un **plan stratégique**.
1. Tenir un **cadastre de données** dans le cadre de l'outil de gestion statistique.
2. Favoriser la **création de nouveaux emplois, de nouveaux métiers ou de nouveaux services dans le ou les centre(s)-ville(s)**.
3. Participer au réseau des associations de gestions centres-villes afin de contribuer aux **échanges de connaissances et de bonnes pratiques**.
4. Organiser périodiquement...
 - ... des **rencontres thématiques** entre partenaires portant sur les domaines relatifs à la vie dans les centres-villes ;
 - ... des **débats** sur l'avenir des villes et centres urbains, notamment en cohérence avec tous les autres axes de développement de la ville ou de la commune et de leur périphérie;
 - ... des **événements porteurs économiquement** pour les commerces situés dans le ou les centre(s)-ville(s), sans que ces événements ne constituent l'activité principale de l'association ;
 - ... toute action visant à créer un ou plusieurs **centre(s)-ville(s) viable(s), vivant(s), attractif(s) et durable(s)** en favorisant leur gestion, leur promotion et leur développement.

Elle ne remplace aucun acteur ni ne décide à leur place. Elle effectue des missions qui lui sont propres telles que l'accompagnement de nouveaux investisseurs pour s'installer ou de

⁵ Conseil communal du 28 juin 2010

propriétaires de bâtiments dans des démarches de rénovation, elle intervient également pour trouver des solutions face à des bâtiments laissés à l'abandon, etc. Elle coordonne des actions et développe une stratégie commune à l'ensemble des acteurs qui permet de :

- **Réduire le nombre de cellules commerciales vides** par une action de commercialisation des rues commerçantes, la recherche proactive d'investisseurs, l'accompagnement des entrepreneurs, etc.,
- **Rendre plus attractif l'espace public**, via la présence de personnes repères et/ou la transformation d'espaces inutilisés en nouvelles destinations pour les usagers,
- **Développer des synergies** entre les différents protagonistes du territoire,
- **Intégrer l'activité commerciale** dans les réflexions d'aménagement urbain,
- Développer une **stratégie de promotion** propre au territoire concerné,
- Redonner au centre-ville sa place sur la **carte de l'immobilier commercial**

La première modification du décret en 2009 concernant la gestion de centre-ville en Wallonie a été motivée par plusieurs raisons principales :

- 1. Évaluation des politiques initiales :** après plusieurs années de mise en œuvre des premières mesures, il était nécessaire d'évaluer les résultats et l'efficacité des politiques de gestion de centre-ville. Cette évaluation a permis de repérer les points faibles et les axes d'amélioration possibles.
- 2. Adaptation aux nouveaux défis :** les centres-villes continuaient de faire face à de nouveaux défis, tels que l'évolution des comportements de consommation, la crise économique de 2008, et l'émergence de nouveaux concurrents comme les centres commerciaux et le commerce en ligne. La modification du décret visait à adapter les stratégies pour mieux répondre à ces défis changeants.
- 3. Clarification et simplification du cadre réglementaire :** les premiers décrets contenaient parfois des ambiguïtés ou des procédures lourdes qui entravaient l'action des gestionnaires de centre-ville. La révision en 2009 avait pour objectif de clarifier et de simplifier ces aspects réglementaires pour faciliter la mise en œuvre des projets.

2018
2018

L'AVENTURE CONTINUE AVEC LE « RÉSEAU DES CENTRES-VILLES WALLONIE » (RCVW)



En 2018, les gestions de centre-ville en Wallonie ont pris leur indépendance de l'Association de Management de Centre-Ville (AMCV) pour former leur propre réseau, appelé Réseau des Centres-Villes Wallonie (RCVW). Plusieurs raisons ont motivé cette décision :

Flexibilité et réactivité : la création du RCVW permet aux gestions de centre-ville d'être plus réactives et flexibles dans leurs décisions.

Renforcement de la collaboration inter-ville et partage plus efficace de leurs expériences et de leurs bonnes pratiques. Cela favorise une synergie accrue entre les différentes villes de la région.

Visibilité et représentation régionale : le RCVW offre aux centres-villes wallons une voix unifiée et une meilleure visibilité au niveau régional. Cela permet de mieux défendre leurs intérêts auprès des autorités régionales et de mieux coordonner les initiatives de développement urbain.

2020
2020

TRANSFORMATION DE GAU NAMUR EN NAMUR CENTREVILLE

En 2020, GAU Namur (Gestion de l'Animation Urbaine de Namur) a changé de nom pour devenir Namur CentreVille. Durant une année, avec les administrateurs et administratrices, et d'autres acteurs et actrices du centre-ville de Namur, nous avons organisé des ateliers créatifs, des séances d'idéation, des rencontres. Il y avait une véritable volonté de la part des administrateurs·trices et de l'équipe de...

... **clarifier la mission :** le nom « Namur CentreVille » est plus explicite et directement compréhensible, indiquant clairement que l'organisation se concentre sur la gestion et la dynamisation du centre-ville de Namur. Cela rend la mission de l'organisation plus accessible et identifiable pour le public.

... **renforcer l'identité :** le nouveau nom renforce l'identité locale en mettant en avant le centre-ville de Namur. Cela aide à créer une marque forte et reconnaissable qui peut être utilisée dans les communications, les événements et les initiatives marketing.

... **simplifier la communication :** « Namur CentreVille » est un nom plus simple et plus facile à retenir que « GAU Namur ». Cette simplification facilite la communication avec les résident·e·s, les commerçant·e·s, les visiteur·euse·s et les partenaires.

... **s'aligner avec d'autres initiatives urbaines :** de nombreuses villes utilisent des noms similaires pour leurs organisations de gestion de centre-ville, comme « Charleroi CentreVille ». En adoptant ce modèle, Namur s'aligne avec une pratique courante qui peut faciliter les collaborations et les échanges d'expériences avec d'autres villes.

... **moderniser l'image :** le changement de nom s'est inscrit dans une stratégie plus large de modernisation et de mise à jour de l'image de l'organisation. Nouveau logo, un nouveau site web, et d'autres éléments de branding pour refléter une approche plus moderne et dynamique de la gestion urbaine.

... **créer une meilleure visibilité et accessibilité** : en rendant le nom plus intuitif, l'organisation devient plus visible et accessible à une audience plus large, incluant les nouveaux résident·e·s et les touristes, qui peuvent facilement comprendre le rôle et les activités de Namur CentreVille.

2023

2023

ÉVOLUTION DES GCV EN ADCV

En juin 2023, le Parlement de Wallonie a approuvé le décret proposé par le Ministre de l'Economie Willy Borsus relatif à l'agrément et au financement des agences de développement centre-ville. « Cette réforme offre désormais un cadre légal clair et précis au développement des centres-villes, propose un financement objectif et ambitieux permettant d'engranger de réels résultats et impose un rapport d'activités annuels⁶ ». 7 nouvelles Villes et Communes entrent dans le système : Binche, Braine-l'Alleud, Courcelles, Herstal, Seraing, Waterloo, Wavre. Une commune ne peut être éligible à la création d'une ADCV que si elle compte au moins 30.000 habitants. Celles qui ne comptent pas ce nombre devront quitter le dispositif d'ici 2031 mais bénéficient d'une disposition transitoire de 7 ans à partir de 2024.

« Pour rappel, le dispositif Gestion Centre-Ville, tel qu'il existe actuellement, était une expérience pilote mise en œuvre par la note au Gouvernement wallon de 1997. Les « GCV » exercent donc depuis plus de 25 ans sans cadre juridique précis, ce qui fragilise fortement le dispositif et l'instauration de stratégies locales à long-terme. Un cadre légal est donc désormais défini. De plus, le cadre budgétaire est objectif et ambitieux permettant d'engranger de réels résultats.

En effet, pour éviter l'hétérogénéité quant à la répartition du financement entre les différentes associations, la réforme répartit le financement régional des ADCV sur base de quatre catégories de villes : les petites, les moyennes, les grandes et les très grandes. Deux critères objectifs sont alors utilisés pour déterminer ces catégories : tout d'abord le nombre d'usagers (ce critère se calcule sur base du nombre d'habitants au sein d'une commune, complété par le nombre d'étudiants inscrits dans une unité d'établissement d'enseignement supérieur) et le nombre de cellules commerciales (occupées ou non) en centre-ville.

Sur base de ces catégories, le Gouvernement s'est accordé sur la clé de répartition suivante : les petites villes percevront un montant de 100.000 €, les moyennes de 120.000 €, les grandes de 140.000 € et les très grandes villes de 180.000 €. Les villes de moins de 30.000 habitants qui quitteront le dispositif d'ici 2030 bénéficient, elles, d'une subvention annuelle de 65.000 €. Ces montants, singulièrement plus élevés, pour la plupart, que ceux octroyés actuellement, ont vocation à permettre aux ADCV de déployer des stratégies de développement ambitieuses et porteuses de résultats.

Notons que le Gouvernement prévoit les agences de développement centre-ville qui ne bénéficient pas de points APE se voient attribuer un financement annuel destiné à soutenir les frais de personnel. Ce financement sera, lui aussi, réparti en fonction de la catégorie de ville.

- Petite ville : 80.000 €
- Moyenne ville : 120.000 €
- Grande ville : 160.000 €
- Très grande ville : 200.000 € »⁷

⁶ Communiqué de presse Cabinet Borsus – 16 juin 2023

⁷ ibid

QUEL EST L'OBJECTIF ?

Renforcer et pérenniser **l'attractivité économique et commerciale**, la qualité, la convivialité et la sécurité d'un ou plusieurs **centres-villes** au bénéfice de ses commerçants et ses usagers.



QUI PEUT CONSTITUER UNE ADCV ?

Les ASBL constituées sous forme de partenariat **public-privé** au sein d'une commune wallonne de **min 30.000 habitants** qui n'a **pas d'ADL** (Agence de Développement Local)

PLUS D'INFO

EMPLOI.WALLONIE.BE

Isabelle THOMAS
081 33 42 78
isabelle.thomas@spw.wallonie.be

GCV
Gestion Centre-Ville

devient

ADCV
Agence de Développement Centre-Ville

Aujourd'hui plus que jamais,



Wallonie
emploi formation
SPW



QU'EST-CE QUI CHANGE ?

Une reconnaissance officielle et un subventionnement dont les conditions sont fixées dans un décret...

VOYEZ PLUTÔT



EDIWALL

Editeur responsable : Stéphane THIRIFAY, Directeur - Boulevard Cauchy 45 5000 NAMUR
N° dépot légal : D/2024/11802/97

ET CONCRÈTEMENT ?

L'agrément vous donne accès :

au **réseau des ADCV** où vous pourrez échanger connaissances et bonnes pratiques avec les autres membres.

à l'outil de **prospective urbaine** qui analyse l'état de votre centre-ville et vous fournit des pistes de développement

à une **subvention annuelle** dont le montant dépend de la taille de votre commune

QUELLES SONT LES CONDITIONS ?

- S'engager à mettre en place des projets à travers un **plan stratégique**
- Produire un **engagement financier** de ses partenaires locaux (min 30% de la subvention, dont 1/3 provient d'apports privés)
- Former** son personnel
- Participer au **réseau des ADCV**
- Appliquer l'outil de **prospective urbaine**
- Ne pas avoir la même adresse que celle d'une association de commerçants
- Transmettre un **rapport d'activités annuel**
- S'engager à respecter les **dispositions réglementaires**



4 CATÉGORIES DE COMMUNES

Très grande ville

- Au moins 200.000 usagers*
- 1.000 points de vente occupés ou non dans la zone d'intervention

Grande ville

- Au moins 100.000 usagers*
- 500 points de vente occupés ou non dans la zone d'intervention

Moyenne ville

- Au moins 50.000 usagers*
- 250 points de vente occupés ou non dans la zone d'intervention

Petite ville

Les autres communes

LES ADCV AGRÉÉES ONT DROIT À 2 SUBVENTIONS

La subvention principale
qui couvre une partie des frais de fonctionnement et d'activités de dynamisation urbaine

Une subvention complémentaire
pour les ADCV qui ne bénéficient pas de subvention relatives aux aides à la promotion de l'emploi (APE) et à la création d'emplois répondant à des besoins sociétaux prioritaires

180.000 €

200.000 €

140.000 €

160.000 €

120.000 €

120.000 €

100.000 €

80.000 €

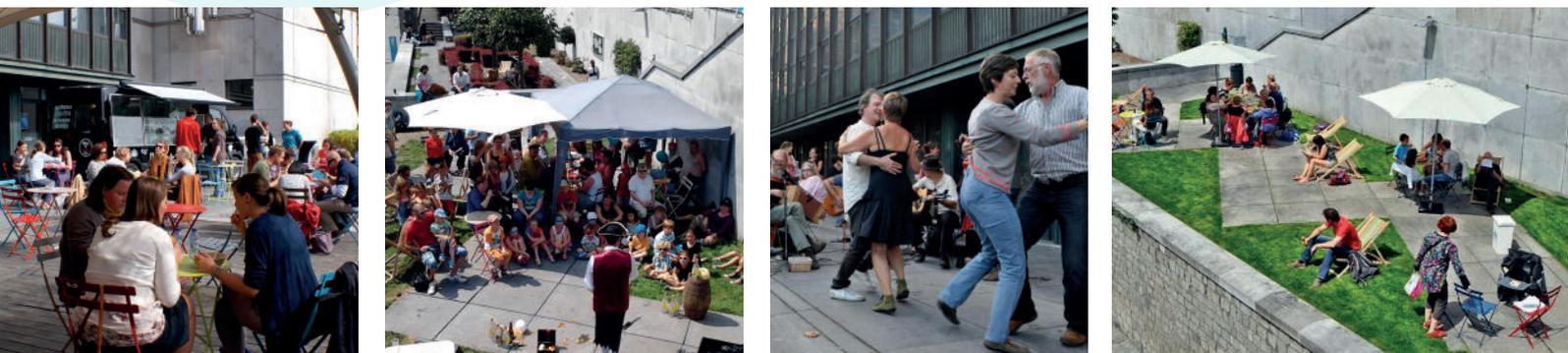
Le montant des subventions est **liquidé en 2 tranches** : 70% du montant maximal lors de la notification d'octroi de la subvention et le solde après examen de votre dossier de clôture. Le dossier contient un tableau récapitulatif des dépenses et recettes présentées à la subvention, les factures et comptes individuels et les preuves de paiement.

***Usager** : le nombre de personnes inscrites au Registre national : des personnes physiques ayant leur résidence principale dans la commune et les étudiants inscrits dans une unité d'enseignement supérieure sise sur le territoire communal au 1er janvier de l'année précédant l'agrément

Les « GCV » exerçaient donc depuis plus de 25 ans sans cadre juridique précis, ce qui fragilisait fortement le dispositif et l'instauration de stratégies locales à long-terme. Il était nécessaire de renforcer les moyens financiers, techniques et humains alloués à nos structures. La modification du décret en 2023 vise à fournir un cadre légal et des ressources plus appropriés pour soutenir les efforts de revitalisation. Il y avait également une volonté de promouvoir une approche plus intégrée de la gestion des centres-villes, en favorisant la collaboration entre les différentes parties prenantes : autorités locales, commerçants, associations de quartier, et habitant·e·s. La modification du décret cherche à renforcer cette dimension concertée et participative. Enfin, la modification vise également à encourager l'innovation dans les projets de revitalisation urbaine. Cela peut inclure le soutien à de nouvelles formes de commerce, l'adoption de technologies numériques pour améliorer l'attractivité du centre-ville, ou encore des initiatives écologiques et durables.

2 LES PROJETS CLÉS ET INITIATIVES DE NAMUR CENTREVILLE

LE JARDIN DE LA MAISON DE LA CULTURE (2012 – 2016)



Un projet Lively Cities financé par des fonds Feder dont l'objectif est la réappropriation de l'espace public par les usagers et usagères, et repenser l'espace public en fonction des personnes qui sont susceptibles de l'utiliser. Le résultat est un lieu calme et agréable où faire des découvertes inédites et où chacun est libre d'inventer son espace.

Chaque jour durant la belle saison, pendant presque 4 ans, l'équipe de GAU a géré, animé et fait évoluer l'espace devant la maison de la culture. Foodtruck, concerts, mobilier coloré, jeux et livres mis à disposition... le jardin de la Maison de la Culture a été un noyau créateur de liens entre étudiant·e·s, tricoteuses, habitant·e·s, fonctionnaires, et autres utilisateurs et utilisatrices du centre-ville.



Je pense que c'est une excellente initiative

Je suis un vieux namurois lambda et je connais bien l'endroit depuis longtemps. Ma particularité est que je fais et publie 10.000 photos de Namur par an. Mon épouse a travaillé 10 ans à la Médiathèque de Namur.

Il faut savoir que si le public y rentre par le hall de la Maison de la Culture, le personnel, journée finie, sort par la porte du Jardin. Je suis donc allé souvent à 18h attendre mon épouse dans ce Jardin. Le spectacle était désolant, clodos, clochards et drogués couchés à même le sol avec toutes les nuisances qui s'ensuivent.

La Police est venue à plusieurs reprises suite à des bagarres.

Puis est venue l'initiative sympa de GAU.

Succès quand même mitigé à mon humble avis, ambiance agréable, fréquentation normale, mais au moins espace propre à tous les points de vue. Mobilier, parasols ...

Puis est venu Jérôme, notre Coursier Mosan. L'ambiance a changé dans la partie basse du jardin, on y a vu plein d'amies et d'amis. L'ambiance devenait plus conviviale encore avec BenJ ... et puis les bières bio et les tartines à la maquée ! Le dynamisme de Jérôme a engendré quelques concerts divers bien suivis.

Voilà depuis je continue à passer au Jardin, y boire un verre et le photographier.

Je pense aussi qu'un bon accès WiFi et une bonne Webcam en ligne sur un site internet entièrement dédié au Jardin pourrait attirer du monde.

Les deux grandes qualités du lieu sont :

- 1. Sa situation en bord de Sambre dans un cadre magnifique*
- 2. Le côté paisible accessible uniquement aux piétons et aux cyclistes loin des voitures*

Deux volets à exploiter

J'ai dit !



LE GUEULETON URBAIN (2017 – 2024)



Le fruit de la collaboration entre GAU, Namur Events et Namur gourmande qui ont rêvé d'une fête style guinguette, de grandes tables, de rires, de musique, d'odeurs de barbecue, d'enfants qui courent... le tout dans une ambiance teintée de couleur noire, jaune et rouge. En 3 mots : du partage, de la simplicité et de la joie ! Une fête accessible à toutes et tous. Une fête pour les habitants... et les gourmands.

LE CORTÈGE DE SAINT NICOLAS (2013 – 2024)



Saint Nicolas méritait mieux qu'une surface commerciale vide quand on l'accueille dans notre jolie ville... Et pourquoi pas le faire venir en bateau ? Chaque année, Saint Nicolas vient donc régaler les petits avec ses lancers de bonbons. Les enfants enchantent le centre-ville depuis les quais avec leurs cris, leurs rires et leurs chants. Un rendez-vous incontournable de décembre !

LE CONFINEMENT (2020)



Après quelques jours de repositionnement, il était évident que nous devions soutenir les commerçant·e·s du centre-ville durant cette période difficile. Après un processus d'idéation et de réflexion, nous avons créé de la visibilité pour les commerçants sur les réseaux sociaux à travers des partages plus intimes, parfois drôles, mais aussi à propos de leurs inquiétudes et leurs doutes. Nous avons également confectionné des masques et créé une balade Namur Positive suivant leurs vitrines.

LES DYNAMIQUES URBAINES (2015 – 2017)



Un quartier (Carmes, L'Ilon, Brasseurs) + une équipe pluridisciplinaire + des partenaires et des artistes de feu et nous débarquons dans un quartier pour un grand nettoyage et une décoration temporaire (bornes électriques, potelets de sécurités, création monumentales, etc.) ! Le tout dans une ambiance chaleureuse avec des bénévoles, des commerçants et des riverain·e·s.

LES CHÈQUES NAMUR SHOPPING (2020 – 2024)



Créés en 2020, leur succès est indéniable ! Pour faire plaisir lors d'un anniversaire, un départ à la retraite, un cadeau d'entreprise, des fêtes de fin d'année, de la fête des pères/des mères/des secrétaires, de la fin d'année scolaire, etc., il y a mille et une raisons de faire plaisir à ses proches ou ses collaborateurs tout en soutenant le commerce local !

AFTERWORK SHOPPING (2013)



Notre ambition était simple : permettre aux gens qui travaillent la journée d'aller faire du shopping après le boulot, ce qui est actuellement impossible avec les heures d'ouverture classiques des commerces — correspondant généralement aux heures de bureau. Cette initiative permettrait également de rendre le centre-ville plus compétitif face aux centres commerciaux qui ferment déjà à 20h tous les jours. De plus, elle dynamiserait le centre-ville par rapport à la périphérie et aux autres villes. Nous avons donc proposé aux commerçants d'ouvrir jusqu'à 20h le premier jeudi du mois.

NAMUR CONNECT (2016 – 2020)



Nous avons créé une application digitale qui répertorie et géolocalise l'ensemble des commerces du centre-ville pour augmenter la visibilité digitale des commerces indépendants, créer plus d'interactions entre les commerçant·e·s et les client·e·s, augmenter le trafic dans les points de ventes et proposer aux acheteurs et acheteuses une expérience shopping différente et ludique. Nous y avons associé la technologie IBeacon qui permettait de faire un « pont » entre le lieu physique et les visiteurs connectés.

ESPACE NAMUR CENTREVILLE (2020 – 2024)



Les choses simples sont parfois les plus difficiles à trouver... En déménageant, nous avons rêvé d'un espace multifonctionnel, interactif et intergénérationnel qui accueille les utilisateurs et utilisatrices du centre-ville (commerçant·e·s, chaland·e·s, habitant·e·s, etc.) pour s'informer, se rencontrer, échanger des idées, débattre, découvrir et promouvoir le centre-ville et ses actualités. Nous proposons des services tels qu'une salle de réunion, un espace de travail, une terrasse libre (pour se poser, jouer, lire, contempler, déguster, etc.), un espace parent/enfant (coin d'allaitement, coin à langer, réchauffer, etc.), un point de retrait/dépôt pour les colis, une conciergerie pour les achats effectués en ville, etc.

VISION 2024 ET AU-DELÀ : NOS PROJETS FUTURS

En tant qu'Agence de développement de centre-ville, **nous répondons de manière positive aux défis et aux besoins du centre-ville en constante évolution.**

Afin de rendre le centre-ville dynamique d'un point de vue économique, social et environnemental, l'équipe de Namur CentreVille s'appuie sur ses connaissances du territoire pour faire émerger des idées nouvelles et tisser des liens entre les différents utilisateurs et utilisatrices.

Deux priorités essentielles vont rythmer ces prochaines années : **renforcer l'attractivité culturelle et touristique de notre centre-ville** et dynamiser le tissu commercial et le développement économique tout facilitant la mobilité pour tous les usagers et usagères. Ces initiatives visent à faire de notre centre-ville un lieu attractif et prospère pour les résident·e·s, les commerçant·e·s et les visiteurs et visiteuses, tout en restant fidèles à nos valeurs de créativité, d'audace, d'esprit d'équipe et d'engagement.

PRIORITÉ N°1 : renforcer l'attractivité culturelle et touristique, créer un centre-ville apaisé, végétalisé et convivial

Objectifs à court, moyen et long terme :

1. Améliorer et faciliter l'embellissement urbain

Namur Ville fleurie, art urbain, expo photos sonore, etc.

2. Animer le centre-ville

Gueuleton urbain, brunch du marché, cortège de Saint Nicolas, fêtes de fin d'année, etc.

3. Réduire le sentiment d'insécurité et améliorer la propreté

Recensement et nettoyage des tags et autocollants, signalement des dépôts sauvages, nettoyage de la galerie Saint Joseph, focus sur la galerie d'Harscamps et le square Léopold, etc.

4. Aménager le quartier du Beffroi pour en créer un lieu accueillant

Renforcement de l'éclairage, installation d'une terrasse libre d'accès, développement d'un espace de services à destination des usagers et usagères, etc.

5. Réaffecter des espaces vides en services de proximité facilitateurs de vie

Création d'un lieu de dépôt/conciergerie, espace de service parents/enfants, espace wi-fi et de recharge d'appareils connectés, etc.

Contribution aux Projets de la Ville de Namur qui répondent à cette priorité :

- Aménagement des parcours urbains de la gare et du quartier historique avec la mise en valeur des lieux touristiques et culturels grâce au plan lumière.
- Installation d'aires de jeux, de sport, de culture, de bancs et autres zones de repos.
- Soutien à la candidature Namur Culture 2030.
- ...

PRIORITÉ N°2 : renforcer le tissu commercial et le développement économique, faciliter la mobilité et le stationnement

Objectifs à court moyen et long terme :

1. Favoriser l'occupation des cellules vides et dynamiser le développement économique local

Vitrophanie sur les vitrines commerciales disponibles, décoration de vitrines, ouverture de pop-up stores, développement des chèques Namur Shopping, retail tour, etc.

2. Faciliter la mobilité alternative dans le centre-ville

Signalisation dans la nouvelle zone piétonne claire et informative, communication sur la navette urbaine, etc.

3. Renforcer l'attractivité des galeries commerçantes

Imaginer quels commerces s'implanteront dans la galerie Saint Joseph, ouverture de 3 commerces galerie Werenne, développement d'un vaste espace commercial sur la surface de la galerie d'Harscamp, etc.

4. Renforcer la dynamique commerciale dans le nord de la ville

Installation d'enseignes de prêt-à-porter, dédiée aux loisirs, multimédias, informatique, électroménager, implantation d'une franchise pour les adolescents, etc.

5. Renforcer la visibilité des commerces dans les zones de chantiers durant les travaux

Création d'une carte de fidélité spécifique, création d'itinéraires alternatifs, mise en place d'une signalétique adaptée, etc.

6. Aménager le quartier Léopold et faciliter la circulation entre le centre commercial et le cœur de ville

Adaptation de la zone entre la rue de Fer et le centre commercial, installation de concept stores innovants, etc.

Nous resterons très actif·ve·s dans le développement de l'extension du piétonnier, en apportant notre expertise et notre créativité pour faciliter la réalisation et le succès de cette transformation majeure. Nous resterons également disponibles pour tous les aspects liés à la mobilité et à la diversification de l'offre de stationnement.

25 ANS DE NAMUR CENTREVILLE

UNE RÉUSSITE COLLECTIVE

Depuis un quart de siècle, Namur CentreVille s'est affirmé comme un acteur clé dans le développement et la revitalisation de notre cœur urbain. Grâce à une collaboration fructueuse entre les différents acteurs locaux, nous avons pu participer à la transformation de notre centre-ville en un espace dynamique, attractif et innovant. Chaque projet, chaque initiative a été portée par une vision commune : faire de Namur une ville où il fait bon vivre, travailler et se divertir.

Ce succès est le fruit d'un travail collectif où chaque membre de notre équipe, chaque partenaire a joué un rôle essentiel. De la conception à la réalisation des projets, en passant par les initiatives quotidiennes qui animent notre ville, c'est ensemble que nous avons pu atteindre nos objectifs et relever les défis.

Aujourd'hui, alors que nous célébrons ces 25 ans de progrès et d'innovation, nous tenons à rendre hommage à ceux qui ont contribué à cette aventure. Découvrez notre équipe dévouée et nos partenaires engagés, sans qui cette réussite n'aurait pas été possible.

L'ÉQUIPE



« Ce que j'aime dans mon métier c'est le lien que je peux créer avec mes commerçants. Pouvoir leur apporter des réponses et essayer de les aider, rassurer sur diverses situations. »

- **Alexandre Engelbeen, steward urbain**

« Ce que j'aime dans mon métier c'est le contact et les liens créés avec les commerçants. Mais ce que j'aime le plus encore dans mon métier, c'est la joie que l'on procure aux personnes qui participent à nos événements. »

- **Alice Monfort, steward urbaine**



« Ce que j'aime dans mon métier c'est rendre service à la communauté. »

- **Bryan Decoux, ouvrier urbain**



« J'aime mon métier parce que je me sens utile et que je rends propre ma ville. J'aime aussi le contact avec les commerçants et les gens dans le centre-ville. »

- Eric Lyon, ouvrier urbain



« Ce que j'aime dans mon métier c'est d'être un (petit) acteur du bien-être de mon centre-ville, le contact avec autrui et la diversité de mes missions. »

- Florian Mine, steward urbain



« Ce que j'aime dans mon métier, c'est le sentiment d'être actrice et non pas simple spectatrice des changements de la ville. Je suis fière de contribuer à trouver des solutions pour les commerçants et les citoyens du centre-ville. »

- Hanae Roquet, steward urbaine

« Ce que j'aime dans mon métier, c'est la diversité des tâches que je considère comme une richesse dans mon quotidien. Et l'exercer au cœur de ma ville natale, c'est d'autant plus épanouissant. »

- Laetitia Boland, RH & adjointe de direction



« Ce que j'aime dans mon métier, c'est la propreté, l'esprit d'équipe et mes responsables. »

- Loïc Hance, ouvrier urbain

« Ce que j'aime dans mon métier de Steward urbain c'est la diversité des actions qu'il m'est permis de mettre en place, et ce afin d'essayer d'atteindre aux mieux les objectifs variés que nous nous sommes fixés ensemble. »

- Luis Altares Bettens, steward urbain



« Ce que j'aime en tant que steward, c'est de pouvoir être sur le terrain pour voir l'évolution du centre-ville et me rendre compte de l'impact des projets mis en place par l'ASBL. Ce que j'aime dans mon métier, c'est de pouvoir me rendre utile. »

- Manon Materne, steward urbaine



« Ce que j'aime dans mon métier c'est la diversité de nos tâches. (on peut aussi bien faire un relevé commerce que tisser de la laine sur une barrière de chantier), C'est le fait de pouvoir travailler en équipe, le partage et la cohésion entre nous. Et aussi, le fait de pouvoir me sentir utile dans le centre-ville et au sein de l'équipe. »

- Marie Jobokas, steward urbaine



« Ce que j'aime dans mon métier, c'est la cohésion de l'équipe. »

- Mathieu Seumois, ouvrier urbain



« Ce que j'aime dans mon métier, c'est l'esprit d'équipe et la satisfaction de rendre la ville plus propre »

- Romain Mattlet, ouvrier urbain





« Ce que j'aime dans mon métier, c'est jongler avec les spécificités de chaque projet tout en gardant une cohérence entre tous. C'est trouver le juste équilibre, un défi au quotidien qui me passionne jour après jour ! »

- **Salomé Leroy, graphiste & community manager**

« Ce que j'aime dans mon métier c'est la possibilité de mettre en œuvre mes compétences organisationnelles. Travailler au sein d'une petite équipe où le travail de chacun est important pour faire évoluer l'ASBL et répondre aux besoins des différents utilisateurs du centre-ville. »

- **Sandrine Regnier, chargée de projets**



« Ce que j'aime dans mon métier, c'est le travail de l'ombre et voir le sourire des enfants et grands enfants. »

- **Sindy Kinard, chargée de projets**

« Ce que j'aime dans mon métier, c'est la puissance du réseau et la transversalité. Je suis fière de contribuer aux transitions urbaines et à la recherche de solutions. »

- **Sylvie André, directrice**



LES PARTENAIRES

Parce que rien ne serait possible sans eux, nous tenons à exprimer notre gratitude aux nombreux partenaires qui ont contribué durant ce quart de siècle :

Le gouvernement Wallon, particulièrement ces dernières années. Leur soutien et leur reconnaissance ont été indéniables

L'administration wallonne et en particulier la DGO6, ils mettent leur expertise à notre service.

La Ville de Namur, merci à tous les services avec qui nous collaborons au fil des années pour les échanges, les apprentissages, les fous rires, les complicités, les rapports de force parfois, les « allez on y va ! on avance ! » et tout ce qui nous fait grandir.

Le Collège des Echevin·e·s, pour leur attention, leur soutien, leur confiance

La police de Namur et en particulier Gilles Fondaire et Laurent Duval avec qui nous collaborons sur les réalités de terrain.

Les administrateurs et membres de Namur CentreVille, pour leur soutien (certains depuis très longtemps). La qualité de nos échanges, le respect pour chacun·e d'entre nous et leur confiance sont inestimables.

Le Réseau Centres-Villes Wallonie, pour les échanges et les voyages d'études qui ouvrent nos regards et libèrent nos certitudes.

Laetitia (Job In), Sébastien (Benov), Aurélie et Nathalie (UCM), Pierre (RW), Frank (ville de Namur), le parfait jury pour objectif proximité.

Les commerçant·e·s de Namur et les associations de Namur, Bouges, Jambes et Salzinnes, pour être de si précieux relais.

UCM, Province de Namur – Delta, Zone Nage, TEC, la Citadelle, Téléphérique de Namur, Collège Comités Quartiers Namurois, Comité Central Wallonie, le FIFF, Namur en Mai.

Phase B, Drash, les photographes (André Dubuisson, Christian Delwiches, Olivier Gilgean, Albert Blond) **les Alfes, les Molons, Wao, Ilon Saint Jacques, IATA, EMAP, Saint Joseph, les Croq'noires.**

Collaborations et sponsors :

Effia, SAN Mazuin-Steveny, Night&day, Fost+, Didden, Abras Immobilier, Beobank, l'Orca, La Houppé, Bertinchamps, ICS productions, Molkky, Spar, Tcharbon, Artisans du Namur Shop, les foodtrucks (Mex y Co, Ludovic Vanackere, Nina Foodtruck, Stoemptruck, etc.), Keybox, Namur events, les ateliers grenadine, Liveen, Greenpig, La bande des félaït, Acerta, le Relais social, le théâtre de Namur, Namur Confluent Culture, Beef'Take, BookTable, Namur Gourmande, EOP!, les Gardiens de la paix, Propaganza, Lieux-Communs, la Ressourcerie Namuroise, les Cafés Delahaut, Smoke'N Grill.

Médias :

RTBF, Publi-Namur, Must Fm, l'Avenir, Bouké

NAMUR CENTREVILLE

Rue du Beffroi, 11 – 5000 Namur
081 26 26 38
info@namurcentreville.be
www.namurcentreville.be

 Namur CentreVille
 [namurcentreville](#)
 Namur CentreVille

CONTACTS :

Sylvie ANDRE (directrice)

sylvie.andre@namurcentreville.be – 0490/111 913

Charlotte BAZELAIRE (présidente)

charlotte.bazelaire@ville.namur.be